



NELL CONCEPT
A l'attention de Mme Nelly JOUVE
6 PLACE DE LA CONCORDE
07700 BOURG SAINT ANDEOL

POUR VOUS, PROFESSIONNELS
Votre contrat ENGIE

Votre N° de contrat Électricité : 20170323-G826382-01
Votre SIRET : 82839148200019
Objet : Renouvellement de votre offre Électricité ENGIE

Paris, le 25/01/2023

Chère Cliente, cher Client,

Vous avez choisi ENGIE pour votre contrat énergie et je vous remercie de votre confiance.

Vous bénéficiez ainsi actuellement d'une Offre 100% Électricité Verte Garantie d'origine renouvelable depuis bientôt 3 ans.

En cette période de forte instabilité des prix sur les marchés de l'énergie, ENGIE souhaite vous proposer une offre plus adaptée au contexte actuel, d'une durée de 2 ans.

Le prix de votre contrat énergie est applicable **dès le lendemain de la date d'échéance de votre contrat en cours.**
Pour rappel, votre date d'échéance est le : 31/03/2023.

Le prix de la Part Fourniture, hors toutes taxes sera le suivant pour une durée de 2 ans :

- 13,45 EUR/mois (HTT) pour l'abonnement,
- 16,740 cEUR/kWh (HTT) pour la quantité consommée en Heures Creuses,
- 34,377 cEUR/kWh (HTT) pour la quantité consommée en Heures Pleines.

Pour rappel, conformément aux Conditions Particulières de vente, le Prix de l'Électricité correspond à l'Électricité hors Part Acheminement, hors Part Obligations et hors coûts résultant de l'achat des Garanties d'Origine.

Vous trouverez au verso de cette lettre, le détail des éléments composants votre nouveau prix. Les autres éléments de votre contrat restent inchangés.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Energie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Si vous souhaitez résilier votre Contrat, vous disposez d'un **délai de trois (3) mois**, à compter de la date de réception du présent courrier, pour y mettre fin sans frais, conformément à l'article L224-10 du code de la consommation.

Passé ce délai, les frais de résiliation seront calculés selon la définition des Conditions Générales de vente (article 10). La Consommation Annuelle Prévisionnelle sert de base pour le calcul (avec la Consommation Annuelle Prévisionnelle valant 10 MWh).

Si vous voulez choisir une autre offre ENGIE, contactez votre Conseiller au **0969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00). Il étudiera avec vous les solutions les plus adaptées à votre activité.

Très cordialement,

Le Directeur de la Relation Clients Professionnels



Annexe Prix de Marché

Offre 100% Électricité Verte
Garantie d'origine renouvelable⁽¹⁾ -
2 ans



Prix révisés dès lendemain
de votre date d'échéance du
31/03/2023
Exemplaire Client à conserver

Part Fourniture

Prix garanti sans hausse hors Part Acheminement, hors Part Obligations, Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

Puissance Souscrite (kVA)	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES		
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation + Prix initial Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation + Prix initial Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	
				Heures Pleines	Heures Creuses
03	13,45	30,892	-	-	-
06	13,45		13,45	34,377	16,740
09	13,45		13,45		
12	13,45	30,892	13,45		
15	13,45		13,45	34,377	16,740
18	13,45		13,45		
24	13,45	30,892	13,45		
30	13,45		13,45	34,377	16,740
36	13,45		13,45		

Le prix de la Part Fourniture exclut les coûts résultant de l'achat des Garanties d'Origine par le Fournisseur. Toute évolution du prix des Garanties d'Origine sera répercutée au Client. Il est de 0,175 cEUR/kWh HTT et peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus de 0,700 cEUR/kWh HTT sur la durée du Contrat.

La révision du prix de la Part Garanties d'Origine n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La part révisée sera facturée en EUR/kWh et fera l'objet d'une ligne supplémentaire sur votre facture correspondant à l'évolution des Garanties d'Origine (GO) intitulée « Evolution GO ».

Part Acheminement

La Part Acheminement correspond à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure sur la facture d'Électricité. À la date de reconduction du Contrat, la Part Acheminement est la suivante :

Puissance Souscrite	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES			4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles moyenne utilisation - MU4					
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
				Heures Pleines	Heures Creuses		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
03	5,02	3,940	-	-	-	4,21	7,780	3,880	1,990	1,430	4,75	5,950	3,430	1,380	1,040
06	7,27		8,29	4,020	2,840	5,56					6,64				
09	9,52		11,05			6,91					8,53				
12	11,77		13,81			8,26					10,42				
15	14,02	16,57	4,020			2,840					9,61				
18	16,27	19,33		10,96	14,20										
24	20,77	24,85		13,66	17,98										
30	25,27	30,37		4,020	2,840						16,36				
36	29,77	35,89	19,06			25,54									

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de reconduction du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de reconduction du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente).

À la date de reconduction du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous (« Prix initial »). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous (« Montant Additionnel Maximum »), sur la durée du Contrat. La Part Obligations figure sur la facture d'Électricité.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
COMPTAGE SIMPLE	1,500	1,206
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES	1,433	1,180